



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2005/L.15
4 août 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-septième session
Point 3 de l'ordre du jour

**ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, ÉTAT
DE DROIT ET DÉMOCRATIE**

**M. Bíró, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M^{me} Hampson,
M^{me} Motoc, M. Pinheiro, M. Salama, M. Tuñón Veilles et M. Yokota:
projet de décision**

**2005/... Création d'un groupe de travail sur les incidences du lien entre le droit
international humanitaire et le droit international relatif aux droits
de l'homme**

À sa ... séance, le ... août 2005, la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme a décidé de créer un groupe de travail de session sur les incidences du lien entre le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme, qui se tiendra deux réunions au cours de la cinquante-huitième session de la Sous-Commission. La Sous-Commission a également décidé de prier M^{me} Françoise Hampson d'établir, sans incidences financières, un document de travail sur les circonstances dans lesquelles les civils perdent leur immunité contre les attaques en vertu du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme; M. Ibrahim Salama d'établir, sans incidences financières, un document de travail sur les mesures destinées à prévenir les violations dans les cas où le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme

sont tous deux applicables; et M. Yozo Yokota d'établir, sans incidences financières, un document de travail sur la question des amnisties, de l'impunité et de la responsabilité en cas de violations du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme.
